

**Contrôle de gestion**

Durée : 1 heure

Machine à calculer autorisée.

Sans document.

MV3 fabrique et commercialise un petit gadget électronique. MV3 achète à un fournisseur unique ses composants. La société dispose déjà d'informations sur ses coûts de revient. Le taux de TVA est de 20%.

Il vous est demandé d'établir le budget de l'entreprise et le compte de résultat prévisionnel pour le premier semestre 2006 ainsi que le bilan prévisionnel au 30 juin 2006. Dans un souci de simplification, l'impôt sur les bénéfices n'est pas pris en considération.

**Annexe 1 - Ventes**

Les prévisions de ventes sont les suivantes :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 000	1 100	1 100	1 000	1 000	1 100	1 000

Le prix de vente unitaire est de 10 euros HT.

Les clients paient à 30 jours.

**Annexe 2 – Production**

Pour éviter les problèmes de stock, les gadgets sont fabriqués un mois avant d'être vendus.

Détail des charges de MV3 (en euros) :

<b>Charges variables unitaires</b>	
Composants	4
Main d'œuvre directe	2
<b>Charges fixes totales mensuelles</b>	
Loyer	500
Rémunération de l'encadrement	1.000

Toutes ces informations sont fournies HT. Remarques : les composants et le loyer sont assujettis à la TVA contrairement aux frais de personnel (main d'œuvre directe et rémunération de l'encadrement). Pour les frais de personnel, les charges sociales sont déjà prises en comptes; elles sont payées aux organismes sociaux en même temps que les salaires.

Toutes les charges sont payées comptant.

**Annexe 3 – Bilan au 31 décembre 2005**

Actif	Brut	A & P	Net	Passif	
Immobilisations (1)	40 000	30 000	10 000	Capital	10 000
Stock de produits finis (2)	7 000		7 000	Réserves	30 350
Clients et comptes rattachés (3)	13 500		13 500		
Trésorerie	10 250		10 250	Dettes fiscales et sociales (4)	400
<b>Total</b>	<b>70 750</b>	<b>30 000</b>	<b>40 750</b>	<b>Total</b>	<b>40 750</b>

- (1) Toutes les immobilisations sont amorties en linéaire sur 5 ans.
- (2) Il y a 1.000 gadgets en stock valorisés 7 euros l'unité.
- (3) Ces créances seront payées au mois de janvier.
- (4) TVA de décembre à payer en janvier.